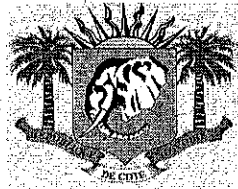


30

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

20^{ÈME} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

Genève, du 27 Octobre au 07 Novembre 2014

PASSAGE DE L'ANGOLA A L'EPU

GENEVE, LE 30 OCTOBRE 2014

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR: SEM KOUADIO ADJOURMANI

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation angolaise dans le cadre de son second passage à l'Examen périodique universel (EPU) et la remercie pour la présentation détaillée de son rapport.

Monsieur le Président,

Ma délégation relève avec appréciation toutes les mesures prises par le Gouvernement Angola, depuis son premier passage pour donner suite aux recommandations qui lui ont été adressées.

Nous n'en voulons citer que les importantes dispositions législatives et politiques qui ont permis la création d'un ministère de la justice et des droits de l'homme, ainsi que l'adhésion à plusieurs instruments internationaux notamment la convention relative aux droits des personnes handicapées ainsi que son protocole facultatif.

Tout en reconnaissant, les nombreux défis auxquels l'Angola doit encore faire face, eu égard à la complexité de la problématique de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ma délégation voudrait adresser les recommandations suivantes à l'Angola :

- 1- solliciter l'aide des organismes des Nations Unies, dans le domaine de la régulation du flux migratoire, afin de mettre sur pied des techniques de prise en charge et faciliter le retour et la réinsertion dans la sécurité et la dignité des réfugiés angolais.
- 2- Exhorter le Gouvernement angolais à poursuivre ses efforts en matière d'adhésion aux instruments internationaux, notamment ceux relatifs aux droits de l'homme.

Je vous remercie pour votre attention.